

## **Inondations de mai-juin 2016 : bilan 1 an après**

***Entre fin mai et début juin 2016, sur une période de 13 jours, la France a connu ses plus importantes inondations des dernières décennies avec 19 départements touchés et plus de 2 000 communes ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophes naturelles. Au total, 182 000 sinistres ont été déclarés auprès des assureurs, pour un coût supérieur à 1,4 Md€.***

### **Bilan 1 an après**

A fin mai 2017, 96 % des sinistres déclarés ont fait l'objet d'un règlement, dont 96 % pour l'habitation, près de 97 % pour l'auto, 90 % pour les entreprises et près de 95 % pour l'agricole. Les 4 % de dossiers en attente s'expliquent essentiellement par le fait que :

- les travaux ont été effectués, mais les factures n'ayant pas été envoyées à l'assureur, le dossier n'est pas clos ;
- certains dossiers, de par leur complexité, nécessitent plus de temps pour être finalisés. Cela concerne notamment l'indemnisation des pertes d'exploitations ;
- en cas de contre-expertises, le temps de traitement du dossier est plus long.

### **Mobilisation de la profession**

La profession s'est fortement mobilisée afin d'accompagner les personnes touchées : simplification des démarches et allongement des délais, mise en place de numéros verts, renforcement des équipes, assistance, informations... La Fédération Française de l'Assurance (FFA) a également été présente au sein de cellules d'informations et a participé à des réunions publiques. Le 4 novembre 2016 une convention a été signée entre la FFA et les services de l'Etat venant formaliser les actions menées sur le terrain par les assureurs.

### **Retour d'expérience**

Fin 2015, la FFA a publié [une étude](#) sur les aléas climatiques en France. Sur les 25 dernières années, le coût total de ceux-ci a atteint 48 Md€. Leur coût potentiel d'ici 2040 pourrait quant à lui s'élever à 92 Md€, soit un quasi doublement. Pour améliorer la culture de la prévention, moderniser le régime des catastrophes naturelles et ainsi atténuer les risques, la profession propose notamment :

- de permettre une évolution dans la fixation des franchises légales, et ce pour que les artisans et commerçants soient moins pénalisés ;
- d'inclure les frais de relogements dans le régime des catastrophes naturelles pour faciliter la prise en charge des personnes touchées ;
- de développer les politiques de prévention, et ce dès le plus jeune âge, comme dans de nombreux pays.

### **Service de Presse**

**Benoît Danton**  
01.42.47.93.80 / 06.48.24.77.81  
b.danton@ffa-assurance.fr

**Mariam Sissoko**  
01.42.47.94.08 / 06.26.54.02.76  
m.sissoko@ffa-assurance.fr